



*Redonnons le meilleur à la terre*

**Cahier de vie assainissement non collectif**

Bionut MAX de 21 à 200 EH

BIOXYMOP MAX de 21 à 980 EH

# Sommaire

<b>La gamme d'assainissement non collectif grande capacité de SIMOP.....</b>	<b>3</b>
BIOXYMOP MAX : La microstation pour les grands volumes.....	3
BIONUT MAX : Le filtre compact éco responsable haute capacité.....	4
<b>PREAMBULE.....</b>	<b>5</b>
<b>CONSIGNES.....</b>	<b>6</b>
Obligations du maître d'ouvrage :.....	6
Règles de transmission du cahier de vie :.....	7
<b>SECTION 1 : DESCRIPTION, EXPLOITATION ET GESTION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....</b>	<b>8</b>
<b>OU DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....</b>	<b>8</b>
1.1. Description.....	8
1.2. Schéma ou synoptique.....	10
1.3. Programme d'exploitation sur 10 ans et organisation.....	11
<b>SECTION 2 : ORGANISATION DE L'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU DE</b>	
<b>L'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....</b>	<b>12</b>
2.1. Méthodes utilisées pour le suivi du système.....	12
2.2. Organisation du ou des gestionnaire(s) pour la mise en œuvre de l'autosurveillance.....	13
<b>SECTION 3 : SUIVI DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON</b>	
<b>COLLECTIF POUR L'ANNÉE : 20.....</b>	<b>14</b>
3.1. Actes dates effectuées.....	14
3.2. Informations d'autosurveillance.....	15
3.3. Documents justifiant de la destination des boues ou matières de vidange.....	16
3.4. Travaux.....	16
<b>ANNEXES.....</b>	<b>17</b>

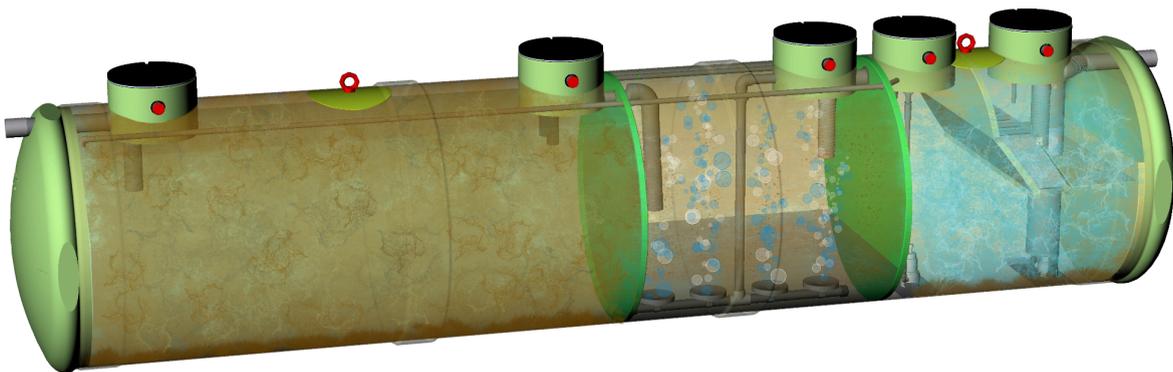
## La gamme d'assainissement non collectif grande capacité de SIMOP

### **BIOXYMOP MAX : La microstation pour les grands volumes**

Pensée pour des installations de grande envergure telles que **petites collectivités, campings ou entreprises**, Bioxymop Max de SIMOP offre une solution de traitement des eaux usées ultra-performante. Capable de gérer des charges allant jusqu'à **980 équivalents habitants**, cette microstation s'appuie sur un procédé d'**oxygénation avancée** qui optimise l'activité des bactéries pour une épuration rapide et efficace.

Robuste et fiable, Bioxymop Max garantit un haut niveau de dépollution des eaux usées et est conçue pour s'adapter à des applications variées. Son design compact facilite l'installation, même dans des espaces contraints, et son entretien optimisé assure une exploitation simplifiée et économique.

Avec une faible consommation énergétique et un respect strict des normes environnementales, Bioxymop Max constitue une **solution durable et économique** pour les gestionnaires exigeant une qualité de traitement irréprochable. Faites confiance à SIMOP pour une gestion optimale de vos eaux usées.



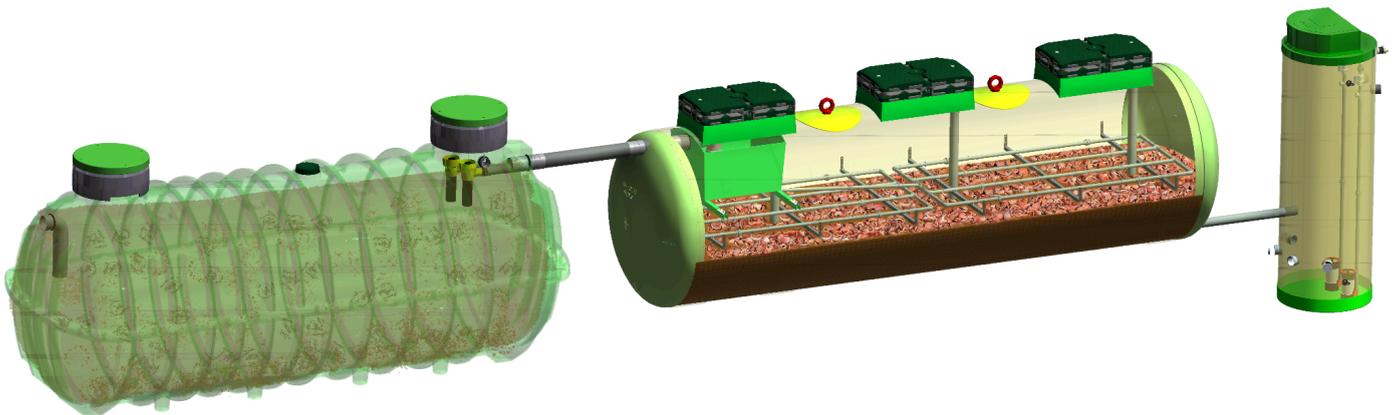
Plus d'informations : [www.simop.fr](http://www.simop.fr)

## **BIONUT MAX : Le filtre compact éco responsable haute capacité**

Conçu pour répondre aux besoins des collectivités, campings et entreprises, **Bionut Max** de SIMOP est un filtre compact, alliant performance et respect de l'environnement. Avec une capacité de traitement allant de **21 à 200 équivalents habitants**, ce filtre compact se démarque par l'utilisation de **coquilles de noisettes revalorisées** comme support bactérien. Ces coquilles, 100 % naturelles et issues de l'économie circulaire, sont entièrement **compostables en fin de vie**, offrant une solution respectueuse de l'environnement.

Avec une capacité de traitement allant de **21 à 200 équivalents habitants**, Bionut Max se distingue par sa compacité, sa facilité d'installation et son faible besoin en entretien. Grâce à son support bactérien naturel et durable, il garantit une dépollution optimale, respectant les normes environnementales en vigueur. Bionut MAX se caractérise par sa robustesse et sa fiabilité.

Bionut Max est l'allié idéal pour les projets soucieux de conjuguer **exigences de performance, durabilité et réduction de l'empreinte écologique**. Avec SIMOP, faites le choix d'une solution éco responsable et innovante.



Plus d'informations : [www.simop.fr](http://www.simop.fr)

## PREAMBULE

MAITRE D'OUVRAGE	
Nom du propriétaire ou de la collectivité :	
Adresse :	
Adresse mail :	
Téléphone :	

**Pour les systèmes d'assainissement collectif uniquement :**

N° SANDRE de l'agglomération d'assainissement :
N° SANDRE du système de collecte :
N° SANDRE de la station de traitement :

EXPLOITANT(S)			
Nom(s) :	Adresse(s) :	Adresse(s) mail :	Téléphone(s) :

SERVICE EN CHARGE DU CONTROLE (SPANC ou service Police de l'eau)	
Nom :	
Adresse :	
Adresse mail :	
Téléphone :	

## CONSIGNES

### **Obligations du maître d'ouvrage :**

*Le fonctionnement et la longévité d'un système (système d'assainissement collectif ou installation d'assainissement non collectif) dépend du bon entretien des ouvrages. En qualité de maître d'ouvrage, vous devez mettre en place une autosurveillance de votre système d'assainissement en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité. Pour cela, vous devez rédiger et tenir à jour un cahier de vie comportant un programme d'exploitation sur 10 ans.*

*Le cahier de vie permet au service chargé du contrôle (service police de l'eau ou service public d'assainissement non collectif) de réaliser chaque année le contrôle annuel de la conformité selon l'arrêté du 21 juillet 2015 et de vous informer avant le 1er juin de la situation de conformité.*

### **ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE :**

Je soussigné m'engage à faire mettre en application et, le cas échéant, faire respecter par mon exploitant le programme d'exploitation et d'autosurveillance décrit dans le présent cahier de vie et répondant à la réglementation en vigueur.

Pour ce faire, j'affirme que les moyens humains et matériels nécessaires seront mis en œuvre et que, le cas échéant, le présent engagement sera porté à la connaissance de l'ensemble du personnel.

Enfin, toutes les actions correctrices éventuelles seront mises en œuvre et il sera tiré profit de tout enseignement conduisant à l'amélioration de l'exploitation et de l'autosurveillance.

A \_\_\_\_\_, le

Signature :

## **Règles de transmission du cahier de vie :**

1. Vous devez transmettre, la première année, une copie de l'ensemble du cahier de vie au service chargé du contrôle.

Date de visa du service en charge de l'assistance technique (le cas échéant et pour les systèmes d'assainissement collectif uniquement) :

Date de transmission de la copie du cahier de vie au service en charge du contrôle :

2. En cas de modification des sections 1 ou 2, vous devrez à nouveau transmettre au service chargé du contrôle, une copie du cahier de vie.

MODIFICATION(S) DU CAHIER DE VIE	
Objet de la modification :	Date de transmission au service en charge du contrôle :

3. Vous devez ensuite transmettre chaque année avant le 1<sup>er</sup> mars, une copie de la section 3 de l'année antérieure du cahier de vie au service en charge du contrôle.

Vous devez conserver et tenir à la disposition du service en charge du contrôle l'ensemble du cahier de vie et les sections 3 des années antérieures.

En cas de non-conformité annuelle, vous devez faire parvenir au service en charge du contrôle l'ensemble des éléments correctifs que vous entendez mettre en œuvre.

**Note :** L'utilisation des données issues de ce cahier de vie devra respecter la réglementation relative aux données personnelles.

# SECTION 1 : DESCRIPTION, EXPLOITATION ET GESTION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## **1.1. Description**

*Décrivez le système (système de collecte et de traitement, évacuation) à l'aide du tableau ci-dessous.*

### **SYSTÈME DE COLLECTE**

Nombre d'immeubles raccordés :

Population raccordée :

Activités particulières (*le cas échéant*) :

Charge de pollution organique (*si connue*) (kgDBO<sub>5</sub>/j) :

Linéaire de réseau (m) :

Type de réseau (*cochez la ou les case(s) correspondante(s)*) :

séparatif

unitaire

Nombre de poste(s) de pompage (*le cas échéant*) :

Linéaire de la conduite de refoulement associée (m) :

Nombre de points de déversement (*le cas échéant*) :

Lieu d'implantation :

**SYSTÈME DE TRAITEMENT** : Localisation de la station de traitement des eaux usées et de son/ses point(s) de rejets :

Coordonnées Lambert 93 (ou  
référentiel local en outre-mer) ou références cadastrales :

Date de mise en service :

Capaciténominale (EH) :

organique (kgDBO<sub>5</sub>/j) :

hydraulique ( $m^3/j$ ) : Type de traitement  
File eau :  
File boue (*si indépendant de la file eau*) :

Liste des principaux ouvrages et équipements (*voir fiches techniques en annexe*) :

### EVACUATION DES EAUX USEES TRAITEES

Coordonnées Lambert 93 (ou référentiel local en outre-mer) ou références cadastrales :

Cochez la ou les case(s) correspondante(s) :

- rejet dans les eaux superficielles ; nom du cours d'eau :
- réutilisation pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts
- infiltration dans le sol/sous sol

Liste des principaux ouvrages et équipements ou vecteurs existants :

## **1.2. Schéma ou synoptique**

*Repérez sur un schéma ou synoptique légendé ci-dessous :*

- *les principaux ouvrages du système de collecte (ex. poste de pompage, points de déversement, ...)* ;
- *les principaux ouvrages du système de traitement (ex. décanteur primaire, filtre, réacteur biologique, clarificateur, points d'autosurveillance (prélèvement, mesure de débit), ...)* ;
- *le point de rejet et/ou les ouvrages d'évacuation des eaux usées traitées ;*
- *les points SANDRE uniquement pour les systèmes d'assainissement collectif.*



### **1.3. Programme d'exploitation sur 10 ans et organisation**

*Recensez et décrivez les actions prévisionnelles d'exploitation sur les systèmes de collecte (ex. curages, visites des postes de pompage, ...), de traitement (ex. contrôles visuels des équipements, changement de filtre à air, changement de média filtrant, vidanges, réalisation de test simplifiés, ...) et l'ouvrage d'évacuation, le cas échéant. Précisez qui les fait et à quelle fréquence.*

*Citez la ou les personne(s)/entreprise(s) chargée(s) de l'exploitation et joignez en annexe de ce cahier de vie la copie des éventuels contrats d'exploitation de l'installation.*

Nature de l'action :	Opérateur :	Fréquence :

## SECTION 2 : ORGANISATION DE L'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU DE L'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### **2.1. Méthodes utilisées pour le suivi du système**

*Pour chaque information d'autosurveillance devant être recueillie, précisez la méthode utilisée et la fréquence.*

Information recueillie :	Méthode :	Fréquence :
1. Existence de déversements ( <i>s'il existe un déversoir en tête de station ou by-pass</i> )		
2. Estimation du débit entrant ou sortant sur la file eau		
3. Nature, quantité et destination des déchets évacués		
3bis. Nature, estimation de la quantité et destination des boues ou matières de vidange évacuées		
4. Estimation de la consommation d'énergie		

5. Consommation de réactifs		
-----------------------------	--	--

6. Volume et destination des eaux usées traitées réutilisées ( <i>le cas échéant</i> )		
7. Autres		

## **2.2. Organisation du ou des gestionnaire(s) pour la mise en œuvre de l'autosurveillance**

L'autosurveillance est-elle assurée directement par le maître d'ouvrage ?  
(cochez la case correspondante)  oui  non

Si non, citez la ou les personne(s)/entreprise(s) chargée(s) de l'autosurveillance et joignez en annexe de ce cahier de vie la copie des éventuels contrats d'autosurveillance de l'installation.

Personne(s) chargée(s) de l'autosurveillance :

## SECTION 3 : SUIVI DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'ANNÉE : 20

*La section 3 est rédigée sous forme d'une partie détachable.*

*A chaque début d'année (avant le 1<sup>er</sup> mars) vous devez :*

- renseigner la section 3 de l'année passée et en transmettre une copie au service en charge du contrôle ;*
- conserver les sections 3 des années antérieures pour les tenir à disposition du service chargé du contrôle.*

### **3.1. Actes dates effectuées**

*Listez ici les actes effectués (opérations d'exploitation et de maintenance) en les datant et en précisant l'intervenant.*

Nature de l'opération :	Date :	Intervenant (personne, entreprise) :

### 3.2. Informations d'autosurveillance

Complétez ici les informations d'autosurveillance recueillies.

<b>1. Existence de déversements (s'il existe un déversoir en tête de station ou by-pass) :</b>		
<b>2. Estimation du débit entrant ou sortant sur la file eau (m<sup>3</sup>/an) :</b>		
<b>3. Déchets et boues ou matières de vidange évacués :</b>		
Nature :	Estimation de la quantité (précisez l'unité) :	Destination :
<b>4. Estimation de la consommation d'énergie (kWh) :</b>		
<b>5. Consommation de réactifs :</b>		
Nature :	Estimation de la quantité (précisez l'unité) :	
<b>6. Eaux usées traitées réutilisées (le cas échéant) :</b>		
Volume (m <sup>3</sup> ) :	Destination :	
<b>7. Autres :</b>		

### **3.3. Documents justifiant de la destination des matières de vidange**



Joignez en annexe de la section 3 la copie des justificatifs d'élimination de suivi des matières de vidange.

Événements majeurs survenus

Listez ici les évènements majeurs survenus (pannes, situations exceptionnelles, alertes, ...) en les datant.

Nature de l'événement :	Date :

### **3.4. Travaux**

Listez les travaux réalisés (achevés ou en cours) sur le système de collecte ou la station de traitement des eaux usées (ex. renouvellement de réseaux, réhabilitation, extension, ...).

Nature des travaux :	Ouvrage concerné :	Nom de l'entreprise :	Date de réception ou état d'avancement au 31 décembre :

Si ces travaux modifient les données descriptives de l'installation figurant à la section 1, vous devez les remettre à jour et envoyer une copie du cahier de vie au service en charge du contrôle.

## **ANNEXES**

**ANNEXE A : COPIE DES CONTRATS D'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION**

**ANNEXE B : COPIE DES CONTRATS DE MISE EN ŒUVRE DE L'AUTOSURVEILLANCE DE L'INSTALLATION**

**ANNEXE C : COPIE DES JUSTIFICATIFS D'ELIMINATION DES BOUES OU BORDEREAUX DE SUIVI DES MATIERES DE VIDANGE**

**ANNEXE D : RESULTATS DES TESTS SIMPLIFIES**

**ANNEXE E : COPIE DES FICHES TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS OU DES GUIDES D'UTILISATION DES UNITES DE TRAITEMENT REDIGES PAR LES FABRICANTS/CONSTRUCTEURS**